

## La FUB attend de réelles avancées pour la sécurité des cyclistes : baisse des vitesses et apprentissage de la mobilité à vélo

La FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) demande depuis de nombreuses années que deux mesures soient adoptées pour améliorer la sécurité des personnes circulant en ville à vélo : **généralisation de la ville à 30 km/h** (à l'exception des grands axes pouvant rester à 50 km/h à condition d'être dotés d'aménagements cyclables de qualité) et **apprentissage systématique du vélo à l'école** avant l'entrée au collège. Ces mesures s'attaqueraient aux causes des accidents, alors que le casque ne peut qu'en limiter les conséquences, à condition d'être parfaitement ajusté. Le choix de porter ou non un casque, surtout en ville, doit rester libre.

### *S'attaquer aux causes des accidents en ville, sans en pénaliser la pratique*

La FUB reconnaît qu'il y a des domaines de pertinence du casque – qui devient, pour rappel, obligatoire à compter du 22 mars pour les cyclistes de moins de 12 ans – mais **en fonction de l'usage et du contexte** et non d'une limite arbitraire d'âge. En effet, l'usage d'un casque est indispensable quel que soit l'âge dans trois situations : au stade de l'apprentissage, en compétition ou encore en pratique sportive à risque. La FUB souligne cependant que son obligation, outre le fait qu'elle ne s'attaque nullement aux causes des accidents (*vitesse des voitures, défaut de maîtrise du cycliste*), peut induire des comportements à risque chez des jeunes qui se croient ainsi à l'abri de tout choc. A l'inverse, cette obligation **transmet aussi aux parents un message qui est faux : le vélo serait dangereux.**

La FUB rappelle par ailleurs que dans les pays européens où la pratique quotidienne du vélo est beaucoup plus répandue (Allemagne, Pays-Bas, Danemark), il n'existe pas de mesure similaire à celle que vient de prendre la France.

Même si elle reste limitée aux moins de 12 ans, le message que sous-entend cette obligation aura inévitablement un effet dissuasif sur l'utilisation du vélo en ville, alors que sa pratique quotidienne donne une solution concrète pour remplir les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé d'une activité physique quotidienne pour prévenir les problèmes de santé liés aux modes de vie actuels et notamment à la pandémie de sédentarité. L'entrée au collège se faisant vers 11 ans, cette dissuasion arrive au mauvais moment dans l'évolution de l'enfant vers son autonomie, et pour son ouverture à une mobilité responsable non polluante.

### *La pratique du vélo : un enjeu majeur de santé publique*

**Le vélo n'est pas dangereux en soi si on sait en maîtriser les risques.** C'est de ne pas en faire qui est dangereux en termes de santé publique, alors que progressent non seulement surpoids et obésité, mais plus généralement toutes les affections longue durée, plombant les comptes de la sécurité sociale. Ainsi les jeunes ont perdu pas moins de 25% de capacité cardiovasculaire par rapport à leurs prédécesseurs d'il y a à peine 40 ans : une véritable bombe à retardement. L'urgence est donc de faire marcher et pédaler une génération en addiction aux écrans, qui n'a jamais pris goût à l'activité physique quotidienne.

Pour permettre l'essor de cette pratique salvatrice pour la santé, la FUB appelle fortement la Sécurité routière et la collectivité nationale à s'attaquer aux causes des accidents à vélo en ville, sans pénaliser sa pratique.

#### CONTACT

Olivier SCHNEIDER

président

Tél. 06 16 09 12 29

[o.schneider@fub.fr](mailto:o.schneider@fub.fr)

